

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238**31 mars 2001****SOMMAIRE**

Abacus Holding S.A., Luxembourg	11415	Grevlin S.A.H., Luxembourg	11420
Agind International S.A., Luxembourg	11410	Habri S.A., Luxembourg	11419
Al Badr B. Holding S.A., Luxembourg	11398	Heliconia Holdings S.A., Luxembourg	11405
Alfimark S.A., Luxembourg	11406	Heliopolis S.A.H., Luxembourg	11411
Annibal Holding S.A., Luxembourg	11410	Herma Holding S.A., Luxembourg	11403
Arifa International S.A., Luxembourg	11397	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest S.A.H., Lu-	
Avant Invest S.A., Luxembourg	11395	xembourg	11414
Balzac, Sicav, Luxembourg	11404	Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	11405
Benvest S.A.H., Luxembourg	11400	Immosun S.A.H., Luxembourg	11416
Beta International, Sicav, Luxembourg	11396	Independent Investment Fund, Sicav, Luxem-	
Bieffe Luxembourg S.A., Luxembourg	11404	bourg	11402
Brugama S.A.H., Luxembourg	11413	Industrial Polimers S.A., Luxembourg	11396
Carrus Finances S.A., Luxembourg	11422	Inro Finance S.A.H., Luxembourg	11397
CEPAM S.A., Compagnie Européenne de Partici-		Interneptune Holding S.A.H., Luxembourg	11416
ipation Immobilière S.A., Luxembourg	11403	Investissements Multisectoriels Européens S.A.,	
Chemifin International S.A., Luxembourg	11409	Luxembourg	11409
Civil Engineering International Holding S.A., Lu-		IT Technology, Sicav, Luxembourg	11423
xembourg	11396	K.A.M. Holding S.A., Luxembourg	11423
CLT-UFA S.A., Luxembourg	11395	Kalmo Finance S.A.H., Luxembourg	11409
Comont Holding S.A., Luxembourg	11409	Karam S.A.H., Luxembourg	11419
Compagnie d'Investissements de Distribution S.A.H.,		Kerima S.A., Luxembourg	11403
Luxembourg	11399	Klystron Holding S.A., Luxembourg	11412
Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg ..	11414	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	11412
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	11414	Lickinvest S.A.H., Luxembourg	11412
Cotex S.A., Luxembourg	11400	Linares Holding S.A., Luxembourg	11417
Donau Invest S.A.H., Luxembourg	11423	Lintofin S.A.H., Luxembourg	11406
Double One S.A., Luxembourg	11397	Lumedia Europe, Leudelange	11391
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Lu-		Luxat Holding S.A., Luxembourg	11413
xembourg	11408	Mediolux Holding S.A., Luxembourg	11417
Eastern and Financial Trust Company S.A.H., Lu-		Metal Finance S.A., Luxembourg	11397
xembourg	11416	MJ Media Group S.A., Luxembourg	11399
Eccleston Finance S.A., Luxembourg	11399	Monal S.A., Luxembourg	11424
Ely International S.A.H., Luxembourg	11422	Orest Investissements S.A., Luxembourg	11410
Estor Holding S.A., Luxembourg	11388	PARFIMO , Participations Financières Immo-	
Froidchapelle S.A., Luxembourg	11378	biilières S.A., Luxembourg	11414
Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg ..	11402	Pacific International Assets Holding S.A., Luxem-	
Global Investor Services S.A., Howald	11379	bourg	11417
Global Water and Energy Resources S.A., Lu-		Proginvest Holding S.A., Luxembourg	11403
xembourg	11388	Proventus, Sicav, Luxembourg	11394
Goredipa S.A.H., Luxembourg	11412	Resultex S.A.H., Luxembourg	11401

Revu International S.A.H., Luxembourg	11421	Tanaka S.A.H., Luxembourg	11408
Ringer S.A., Luxembourg	11408	Tradair International S.A.H., Luxembourg	11399
Ripiero Company S.A., Luxembourg	11398	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	11421
Rothenburg S.A., Luxembourg	11418	Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg	11421
RTL Group S.A., Luxembourg	11398	Unter Den Linden S.A., Luxembourg	11393
Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	11422	Vagor S.A.H., Luxembourg	11421
Sepvar Holding S.A., Luxembourg	11404	Valengilux S.A., Luxembourg	11420
Sergent S.A.H., Luxembourg	11417	Valtrade Investissements S.A., Luxembourg	11400
Setas International S.A.H., Luxembourg	11413	Vega Investments & Co S.A., Luxembourg	11378
Setas S.A., Luxembourg	11419	Velino S.A., Luxembourg	11418
Sicav Euro Continents, Luxembourg	11424	Vidinvest S.A., Luxembourg	11420
Sicav Placeuro, Luxembourg	11424	Waldofin S.A.H., Luxembourg	11422
Signal S.A.H., Luxembourg	11415	Wayne S.A.H., Luxembourg	11415
Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	11419	Wittsburg Holding A.G., Luxembourg	11402
Siriade S.A.H., Luxembourg	11407	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	11410
Smaragtin S.A.H., Luxembourg	11405	(The) World Equity Fund, Sicav, Luxembourg	11411
Sobepart S.A.H., Luxembourg	11411	World Medical Consulting S.A., Luxembourg	11418
Société Anonyme Ares, Rodange	11401	Zento Holding S.A., Luxembourg	11406
Spareplan S.A.H., Luxembourg	11401	Zephyr Holding S.A., Luxembourg	11407
Sunderland S.A.H., Luxembourg	11407		

FROIDCHAPELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.843.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2000, que

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance des démissions des administrateurs mademoiselle Martine Gillardin et Mademoiselle Gabriele Schneider et elle les accepte. La décharge pleine et entière leur est accordée. L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat en Italie, demeurant à Milan, 3, Largo Donegani, et Mademoiselle Christina Marques, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2001.

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58741/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.668.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 5 juin 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A.

P. Bouchoms / S. Vandt

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58856/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

STATUTES

In the year two thousand, on the sixth of October.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) GLOBAL INVESTORS S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 October 2000, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

2) GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

duly represented by its Vice-President Mrs Stephanie Brown, Managing Director of LPL FINANCIAL SERVICES, residing at 155, Federal Street, Boston, MA 02110 U.S.A.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organized among themselves.

I. Name, Duration, Purpose, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. («the Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. In general, it may take any measures, carry out any commercial, financial and other operation and take any participation, which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose. It may, in particular, take participation, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and manage and develop such participation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Howald/Hesperange. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued share capital of fourteen million seven hundred and seventy-five thousand seventy-five Euros (EUR 14,775,075.-) consisting of five hundred and ninety-one thousand three (591,003) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

The Company has an authorized capital of twenty-five million Euros (EUR 25,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

The board of directors of the Company is authorized (i) to issue additional shares up to the total authorized capital by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into share capital, in whole or in part, from time to time as the board of directors in its discretion may determine, within a period expiring five years after the day of publication of these Articles of Incorporation, and (ii) to determine the conditions of any such increase in capital, including, in relation to contributions in cash and in kind, the price per share and payment terms, and terms of delivery, respectively. Furthermore, contributions in kind have to be made in accordance with Article 26-1 of the law of the 10 August 1915 on commercial companies and thus are subject to a valuation report being established by an independent auditor.

Within the five-year period referred to hereabove and within the limit of the authorized capital, the board of directors is authorized to issue convertible notes and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such other terms and conditions as the board of directors shall consider from time to time to be in the best interest of the Company.

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In addition, the issued capital of the Company may be increased by the issuance of new shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the board of directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the board of directors shall cause this Article to be amended so as to reflect such increase of capital, and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law. The board of directors may create such capital reserves from

time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares will only be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each such share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates shall be signed by two directors or by any officer of the Company duly authorized by the board of directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

The shares are freely transferable, subject to any restrictions of transfer agreed in a separate agreement between shareholders. In the event that a share is registered in the name of more than one person, the first named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such share for all purposes, including without limitation entitlement to receive notices from the Company.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets on a pro rata basis.

III. General meetings of Shareholders

Art. 7. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It shall also be called upon the request of shareholders in compliance with applicable law.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at a place specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of June at 4.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day at the same time.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting. Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders, in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

The notice of meeting shall, in addition, be published as provided for by law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide.

As all Shares are in registered form, notices to shareholders may be mailed by registered mail, in which case no publications shall be necessary.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Art. 8. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be composed of two classes of directors, being class A directors and class B directors.

The class A directors and the class B directors are elected by the shareholders at the general meeting of shareholders for a term of maximum six years. The shareholders at the general meeting of shareholders shall further determine the number of directors, the proportion of class A directors and class B directors and their remuneration, the general meeting of shareholders not being obliged to elect any class directors.

All board members shall be appointed or revoked with or without cause or be replaced by a decision of the general meeting of shareholders deliberating and voting pursuant to the conditions laid down by law.

In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 10. The board of directors may choose from among any of its members a chairman, and may choose from among any of its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of direc-

tors shall meet upon call by the chairman (if appointed by the board) or any other director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman (if a chairman has been appointed by the board) shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. If no chairman has been appointed or in the absence of the chairman, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that a director or another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Resolutions of the board of directors shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event of a tied vote, the chairman (if a chairman has been appointed by the board) shall have a casting vote.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least five days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any director. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All such resolutions shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board.

Art. 12. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of two directors, at least one of them being a class A director, or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such authority has been delegated by the board of directors.

Art. 13. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. For the avoidance of any doubt, the decisions relating to the following matters are considered not to be a part of the daily management: (1) operational business plan, (2) financial budget, (3) material corporate expenditure.

The board may also confer other special powers of attorney by notaries or private proxy.

The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The Company shall advance litigation-related expenses to a director or officer if the Company's legal counsel determines that indemnification by the Company is likely and if the director or officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall commence on April 1st of each year and shall terminate on March 31st of the following year.

Art. 16. Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued capital of the Company as stated in Article 5 hereof, as such capital is increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time may declare, or authorize the board of directors to pay dividends and distributions in respect of such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the board of directors may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of shareholders, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, may distribute stock dividends in lieu of cash dividends, or declare or authorize the board of directors to pay dividends and distributions in kind.

For the purpose of determining the net profits available for dividends and distributions, the shareholders at the annual or any extraordinary general meeting may require that realized and/or unrealized capital losses are set off against the paid-in surplus of the Company. Dividends and other distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years. Dividends and distributions declared may be paid in Euros or any other currency selected by the board of directors, and may be paid at such times as the board of directors may determine. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.

The payment of any dividends or distributions shall be made to shareholders at the address indicated on the register of shareholders. Any dividends or distributions declared but not claimed by a shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the shareholder and shall revert to the Company. The board of directors shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of shareholders.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law of August the tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August the tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31st, 2001.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg on the first Wednesday of June in the year 2001.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

1) GLOBAL INVESTORS S.A., previously named, five hundred and ninety-one thousand two shares	591,002
2) GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., previously named, one share	1

Total: five hundred and ninety-one thousand three shares	591,003
--	---------

The five hundred and ninety-one thousand two (591,002) shares subscribed by GLOBAL INVESTORS S.A. have been entirely paid up by contribution in kind to the company of all assets and liabilities of the subscriber, without exception nor reserve, in accordance with article 4-1 of the amended law of 29 December 1971 regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, of a value of fourteen million seven hundred and seventy-five thousand fifty Euros (EUR 14,775,050.-).

Such contribution in kind has been reviewed on 6 October, 2000 by Mr Christian Billon, an independent auditor having its registered office in Luxembourg, in accordance with article 26-1 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, which report will remain attached to the present deed.

The conclusions of this report are the following:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the net assets contributed being at least equal to the nominal value of the Ordinary shares to be issued on incorporation of the Company.»

The share subscribed by GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD. has been entirely paid up in cash so that the amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Reference to the law of 29 December 1971

The appearing parties declare that the present incorporation has been made in accordance with article 4-1 of the amended law of 29 December 1971 regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The appearing parties estimate the expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation at approximately 300,000.- LUF.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at seven and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed class A directors:

a) Todd A. Robinson, Chief Executive Officer, residing at 155, Federal Street, Boston, MA, 021 10, U.S.A.,

b) David H. Butterfield, President and Chief Operating Officer, residing at 155, Federal Street, Boston, MA, 02110, U.S.A.,

c) James S. Putnam, Managing Director, residing at 9785 Towne Centre Dr., San Diego, CA 92121, U.S.A.,

d) R. James Donald, Chief Operating Officer, residing at KS Building, 2nd Floor, 2 Banchi, Sanbancho Chiyoda-ku, Tokyo 102-0075, Japan

e) Mark S. Lopez, Managing Director, residing at 155, Federal Street, Boston, MA 02110, U.S.A.

The following persons are appointed class B directors:

f) Robert Reckinger, Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LUXEMBOURG, residing at 14, boulevard Royal, L-2449,

g) Pierre Ahlborn, Administrateur-Délégué de la BANQUE DE LUXEMBOURG, residing at 14, boulevard Royal, L-2449,

3. The following person is appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, residing at 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the first accounting year terminating on March 31st 2001.

5. The address of the Company is set at 55, rue des Scillas, L-2529 Howald.

6. The general meeting, according to article 60 of the law of August the tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le six octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GLOBAL INVESTORS S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Claude Niedner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 Octobre 2000.

La procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., une société constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

dûment représentée par son Vice-Président, Madame Stephanie Brown, managing director, demeurant au 155, Federal Street, Boston, MA 02110 U.S.A.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. («la Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

En général, elle peut prendre toutes mesures, exercer toutes activités de nature commerciale, financière et autres, et prendre toutes participations, qui seraient utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objet. Elle peut, en particulier, prendre une participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et gérer et développer ces participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Howald/Hesperange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est de quatorze millions sept cent soixante-quinze mille soixante-quinze Euros (EUR 14.775.075,-) consistant en cinq cent quatre-vingt-onze mille trois (591.003) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par action.

La Société a un capital autorisé de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par action.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé (i) à émettre des actions supplémentaires dans la limite du capital autorisé par des apports en numéraire, des apports en nature ou par la conversion, entièrement ou partiellement, des bénéfices nets ou autres réserves disponibles en capital social, entièrement ou partiellement, comme le conseil d'administration peut, de temps en temps et de manière discrétionnaire, le décider, dans une période expirant cinq ans après le jour de la publication de ces statuts et (ii) de déterminer les conditions d'une telle augmentation du capital, incluant, par rapport aux apports en numéraire et nature, respectivement, le prix par action, les modalités de paiement et les modalités de livraison. En outre, les apports en nature doivent être effectués conformément à l'Article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur des sociétés commerciales et sont ainsi soumis à un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise indépendant.

Durant la période de cinq ans mentionnée ci-dessus et dans la limite du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles en actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, à telles personnes, et à tels autres termes et conditions qu'il considère comme étant dans l'intérêt de la Société.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le capital souscrit de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions à concurrence du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration aura ainsi réalisé, en tout ou partie, une augmentation de capital telle qu'autorisée par les présents statuts, le conseil d'administration fera en sorte que cet Article soit modifié, afin de tenir compte de cette augmentation de capital et prendra toute mesure ou autorisera la prise de toute mesure requise pour une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration peut créer telles réserves de capital qu'il juge utiles (en plus de celles requises par la loi) et constituera un compte de prime d'émission, constitué par des fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission sur l'émission et la vente de ses actions, lesquelles réserves ou primes d'émission peuvent être utilisées afin de compenser des pertes de capital réalisées ou non réalisées ou afin de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le registre indique le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque action.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actions. La Société peut décider si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa participation.

Les certificats constatant l'inscription de l'actionnaire seront signés par deux administrateurs ou par tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé par le conseil d'administration. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. La Société pourra émettre des certificats provisoires suivant la forme déterminée par le conseil d'administration.

Les actions sont librement transférables, sous réserve de toute restriction convenue entre les actionnaires par acte séparé.

Au cas où une action est inscrite au nom de deux ou plusieurs personnes, le conseil d'administration pourra décider que la personne inscrite en premier dans le registre sera considérée comme étant le représentant de tous les autres titulaires indivis et aura à tous les égards seule droit à être traitée comme titulaire de cette action, y compris, le droit de recevoir des avis de la part de la Société.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne conféreront pas de droit de vote à leur titulaire, mais lui permettront de participer proportionnellement aux actifs nets.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires conformément à la loi applicable.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.

L'envoi de cet avis aux propriétaires d'actions nominatives ne doit pas être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration sauf lorsque l'assemblée est convoquée sur demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

La convocation sera également publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Comme toutes les actions sont nominatives, les avis pourront être envoyés aux actionnaires par lettre recommandée, auquel cas aucune publication ne sera nécessaire.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Art. 8. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé de deux classes d'administrateur, les administrateurs de la classe A et les administrateurs de la classe B. Les administrateurs de la classe A et les administrateurs de la classe B sont élus par les actionnaires pour une durée maximum de six ans lors de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de l'assemblée générale des actionnaires, les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, la proportion d'administrateurs de la classe A et d'administrateurs de la classe B et leur rémunération, l'assemblée générale des actionnaires n'étant pas obligée d'élire un administrateur de classes précises.

Tous les membres du conseil peuvent être nommés ou révoqués avec ou sans motif ou être remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant et votant conformément aux conditions posées par la loi.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de leur prochaine assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président (s'il a été nommé par le conseil) ou tout autre administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président (si un président a été nommé par le conseil) présidera toutes les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. Si aucun président n'a été nommé ou en son absence, les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité un administrateur ou un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président (si un président a été nommé par le conseil) sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir, y compris un directeur général, tous directeurs généraux adjoints, de même que tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour une telle réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'assentiment de chaque administrateur donné par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie par ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées par le président de la réunion ou un administrateur.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration; chaque administrateur approuvera des résolutions par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des résolutions constitue le procès-verbal prouvant qu'une telle décision a été prise.

Art. 11. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de deux administrateurs, dont au moins un est un administrateur de la classe A, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membre du conseil d'administration et qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Afin d'éviter tout doute, les décisions relevant des domaines suivants ne font pas partie de cette gestion journalière: (1) le plan de gestion opérationnel (2) budget financier (3) les frais matériels de la Société.

Le conseil peut également conférer d'autres mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il n'aurait pas droit à être indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef. La Société avancera à l'administrateur les frais en relation avec tout procès, si l'avocat-conseil de la Société décide que l'indemnisation par la Société est probable et si l'administrateur consent à rembourser toute avance s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à cette indemnisation.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction qui ne peut pas excéder six ans.

VI. L'exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent pour la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde des bénéfices nets et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à payer des dividendes et des distributions en rapport avec ces montants. Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise, le conseil d'administration peut décider périodiquement de payer des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires peut, grâce à la conversion de bénéfices nets en capital et en paiement excédentaires, distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces ou déclarer, ou autoriser le conseil d'administration à payer, des dividendes et distributions en nature.

En vue de déterminer les bénéfices nets disponibles pour les dividendes et distributions, les actionnaires peuvent exiger lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire que les des moins-values réalisées ou non réalisées soient compensées par l'excédent versé de la Société. Les dividendes et d'autres distributions peuvent aussi être payés par le bénéfice net non distribué, reporté des années antérieures.

Les dividendes et des distributions déclarés peuvent être payés en Euros ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés au moment que le conseil d'administration peut déterminer. Le conseil d'administration pourra déterminer définitivement le taux de change auquel les fonds disponibles pour ces dividendes ou distributions seront échangés dans la devise dans laquelle le paiement sera effectué.

Le paiement de tous dividendes ou distributions se fera à l'adresse indiquée au registre des actionnaires. Tous dividendes ou distributions déclarées mais non revendiquées par un actionnaire dans une période de cinq années à compter de son attribution ne pourront plus être réclamés par l'actionnaire et reviendront à la Société. Le conseil d'administration aura le pouvoir d'effectuer périodiquement tout acte nécessaire afin de parfaire un tel retour et il pourra autoriser que de tels actes soient effectués au nom de la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés ou les distributions faites par la Société mais conservés par elle pour le compte des actionnaires.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

IX. Disposition finale - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire d'actionnaires aura lieu au Luxembourg, le premier mercredi du mois de juin 2001.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme mentionné après:

1) GLOBAL INVESTORS S.A., prénommée, cinq cent quatre-vingt-onze mille deux actions	591.002
2) GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD., prénommée, une action.	1
Total: cinq cent quatre-vingt-onze mille trois actions	591.003

Les cinq cent quatre-vingt-onze mille deux (591,002) parts souscrites par GLOBAL INVESTORS S.A. ont été entièrement libérées par la contribution en nature à la société de tous les actifs et les passifs du souscripteur, sans exception, ni réserve, conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 sur l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, d'une valeur de quatorze millions sept cents soixante-quinze mille cinquante Euros (EUR 14,775,050.-).

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 octobre 2000 par M. Christian Billon, un réviseur indépendant ayant son siège social au Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, lequel restera attaché à cet acte.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes (traduction française):

«Sur la base du travail effectué, comme décrit ci-dessus, aucune question significative n'a attiré notre attention qui affecterait la valeur des actifs nets contribués étant au moins égal à la valeur nominale des actions ordinaires émises lors de la constitution de la Société.»

La part souscrite par GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, LTD. a été entièrement payée en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq euro (EUR 25.-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties comparantes déclarent que la présente constitution a été faite conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 sur l'impôt sur les rassemblement des capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 300.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept et le nombre des commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la classe A:

- a) Todd Robinson, Chief Executive Officer, demeurant au 155, Federal Street, Boston, MA 02110, U.S.A.
 b) David Butterfield, President and Chief Operating Officer, demeurant au 155, Federal Street Boston, MA 02110, U.S.A.
 c) James S. Putnam, Managing Director, demeurant à 9785 Towne Centre Dr., San Diego, CA 92121
 d) R. James Donald, Chief Operating Officer, demeurant à KS Building, 2nd Floor, 2 Banchi, Sanbancho Chiyoda-ku Tokyo 102-0075 Japan
 e) Mark G. Lopez, Managing Director, demeurant au 155, Federal Street Boston, MA 012110, U.S.A.
 Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la classe B:
 f) Robert Reckinger, Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LUXEMBOURG, demeurant au 14, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
 g) Pierre Ahlborn, Administrateur-Délégué de la BANQUE DE LUXEMBOURG, demeurant au 14, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg

3. A été nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, demeurant au 400, route d'Esch, B. P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la première année sociale se terminant le 31 mars 2001.

5. L'adresse de la Société est établie au 55, rue des Scillas, L-2529 Howald.

6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, S. Brown et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 126S, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

F. Baden.

(58620/200/638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (14.356,32)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(58719/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

GLOBAL WATER AND ENERGY RESOURCES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, am siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz in Hesperingen.

Sind erschienen:

1) PARCHAUSAN S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxembourg,

2) MONZA INVEST S.A., mit Gesellschaftssitz in Alofi, Niue,

hier vertreten durch Herrn Jim Penning, Anwalt, wohnhaft in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, handelnd aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 4. September 2000.

Vorgenannte Vollmachten bleiben, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Kompargenten und den instrumentierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Kompargenten, namens wie sie handeln, ersuchten den instrumentierenden Notar, nachstehenden, durch alle Kompargenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I - Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital

Art. 1. Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung GLOBAL WATER AND ENERGY RESOURCES S.A

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch Verwaltungsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Grossherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindern oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft beschäftigt sich mit allen Fragen der Wasser- und Energieversorgung und Leitsystemen und allen daraus resultierenden direkten oder indirekten Aufgaben. Dazu gehört im wesentlichen die Aufnahme von Wasser und die Erzeugung von Energie durch Ausnützung des öffentlichen Verkehrsraumes, die Vergabe von Lizenzen und der Vertrieb von Wasser und Energie, weiterhin die Erteilung von Unteraufträgen, die Kontrolle der Durchführbarkeit und die Sicherung der Wirtschaftlichkeit. Technische Innovationen werden unter Einbeziehung der wissenschaftlichen Möglichkeiten einbezogen. Weiterhin gehört zum Geschäftszweck die Herstellung der Handel und der Vertrieb der benötigten Güter.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) und ist aufgeteilt in zweitausend (2.000) Aktien von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen als Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl der Aktionäre.

Kapitel II - Verwaltung, Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche deren Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig aberufen werden.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen.

Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Abwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 8. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird unter jeden Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

Kapitel III - Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitestgehend befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffende Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats März um 13.00 Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort der Stadt Luxemburg, statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Ausland stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

Art. 15. Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Kapitel IV - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüberhinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht, zu zahlen, und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

Kapitel V - Auflösung, Liquidation

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2001.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden durch die Komparenten gezeichnet wie folgt:

1) PARCHAUSAN S.A., vorgenannt, eintausendneunhundertneunundneunzig Aktien	1.999
2) MONZA INVEST S.A., vorgenannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: zweitausend Aktien	2.000

Die Aktionäre haben den Betrag ihrer Zeichnung sofort und in bar eingezahlt; somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierenden Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Kostenabschätzung

Der Gesellschaft obliegen Gründungskosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welcher ihr wegen ihrer Gründung anfallen, für zirka sechzigtausend Luxemburger Franken (60.000,- LUF).

Generalversammlung

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft haben die Komponenten welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als rechtsgültig zusammengerufen betrachten, in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

- Herr Holger Lomparski, Bankdirektor, wohnhaft in D-66359 Bous, Birkenweg 8,
- Herr Jim PENNING, vorgennant,
- Herr Bernd Schneider, Kaufmann, wohnhaft in F-67700 Saverne, 6, rue des Eglises,
- Herr Jörg Zepke, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Halle, Neue Hütte 8.

2) Zum Kommissar wurde bestellt ELIOLUX S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1661 Luxemburg, 31, Grand-rue.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komponenten haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 125S, fol. 74, case 5. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 11. Oktober 2000.

G. Lecuit.

(58621/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

LUMEDIA EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Zone Industrielle, rue de la Poudrerie.

STATUTS

L'an deux mille, le onze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- EUROCONSEIL S.A., avec siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach, en vertu d'une procuration générale.

2.- Monsieur Fernand Sassel, prénommé, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de LUMEDIA EUROPE.

Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, la commercialisation et la distribution de tous biens et services dans le domaine des télécommunications, de l'électronique, de l'informatique, de l'image et du son, ainsi que de tous supports de transmission et de reproduction et autres produits accessoires.

La société peut exercer ses activités à l'étranger.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou qui seront de nature à en faciliter la réalisation et le développement. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin, à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- EUROCONSEIL S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2.- Monsieur Fernand Sassel, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3364 Leudelange, Z.I., rue de la Poudrerie.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Jeanne Schmitz, employée privée, demeurant à Ettelbruck;
- b) Madame Viviane Schoetter-Rech, employée privée, demeurant à Wecker;
- c) Monsieur Pierre Van Sull, administrateur de société, demeurant à Oppem-Meise (B).

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Jeanne Schmitz, prénommé, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Sassel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2000, vol. 415, fol. 59, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2000.

E. Schroeder.

(58625/228/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

UNTER DEN LINDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R. C. Luxembourg B 64.523.

L'an deux mille, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNTER DEN LINDEN S.A., avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 8 mai 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 17423; inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 64.523.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur John Weber, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Fixation du pouvoir du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.

Troisième et dernière résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de vingt cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz. J. Hammerel, J. Weber. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2000, vol. 853, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 octobre 2000.

C. Doerner.

(58853/209/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2000.

PROVENTUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PROVENTUS à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale en «PAM (L)»;
- Refonte complète des statuts afin de donner pouvoir au Conseil d'Administration de créer, de fermer et de fusionner des compartiments, de créer des fractions d'actions et, à l'intérieur de chaque compartiment, de créer des classes d'actions différentes.

La refonte des statuts devrait permettre à la SICAV d'adopter les statuts de SICAV de la Partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La Partie I de cette loi reprend les dispositions de la directive européenne du 20 décembre 1985 (85/611/CEE).

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

PETERCAM S.A., Société de Bourse,
19, place Sainte-Gudule,
B-1000 Bruxelles.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés ainsi que le projet de prospectus d'émission sont à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la SICAV et auprès des agents repris ci-dessus.

Entre-temps, les Actionnaires qui seraient opposés aux changements proposés peuvent demander le remboursement de leurs actions aux conditions du prospectus d'émission sans application de frais de sortie.

(01056/755/33)

Le Conseil d'Administration.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Mesdames et Messieurs les titulaires de parts sociales sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au siège social, 45, boulevard Pierre Frieden à Luxembourg-Kirchberg, le mercredi 18 avril 2001 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2000
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations légales et statutaires
5. Divers

Le Conseil d'administration a l'honneur de rappeler à Mesdames et Messieurs les actionnaires au porteur que, pour pouvoir prendre part à ladite assemblée, le dépôt des parts sociales au porteur devra être fait cinq jours au moins avant la réunion, dans les caisses de la société à son siège social ou d'un des établissements bancaires suivants:

DEXIA/BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
BNP/BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG)

De même, les actionnaires qui souhaiteront se faire représenter à ladite assemblée générale par un autre détenteur de parts sociales devront déposer leur(s) procuration(s) au siège social cinq jours avant la réunion.

Les documents visés à l'article 73 de la loi sur les sociétés commerciales sont à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant lesdites assemblées générales.

I (01254/000/28)

Le Conseil d'administration.

AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2001 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00885/716/16)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL POLIMERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00809/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00810/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BETA INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.902.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 18 avril 2001 à 10.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
4. Affectation des résultats de l'exercice;
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

50, avenue J.-F. Kennedy

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (01332/584/29)

Le Conseil d'Administration.

METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00811/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00812/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DOUBLE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.216.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00813/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.919.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00814/795/15)

Le Conseil d'Administration.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00815/795/17)

Le Conseil d'Administration.

AL BADR B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.505.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2001 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00884/716/16)

Le Conseil d'Administration.

RTL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 avril 2001 à 15.00 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports du commissaire (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2000)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Nominations légales et statutaires
6. Actions propres RTL GROUP
7. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, le 11 avril 2001 au plus tard,

a) les propriétaires des titres nominatifs aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres; les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société au plus tard le 11 avril 2001 (à l'attention de Mme Carine Back);

b) les propriétaires de titres au porteur auront à affectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- au Grand-Duché de Luxembourg:
- en Belgique:

DEXIA-B.I.L.

BANQUE BRUXELLES LAMBERT

I (01329/000/28)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00923/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R. C. Luxembourg B 38.462.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 17 avril 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signatures

I (01041/000/18)

ECCLESTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 56.467.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01068/029/19)

Le Conseil d'Administration.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 46.615.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (01069/029/20)

Le Conseil d'Administration.

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 55.338.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01070/029/19)

Le Conseil d'Administration.

COTEX, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 53.480.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01071/029/19)

Le Conseil d'Administration.

VALTRADE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 76.449.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01202/696/15)

Le Conseil d'Administration.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 avril 2001 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01072/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.216.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 avril 2001 à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

I (01131/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME ARES, Société Anonyme.
Siège social: Rodange.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 avril 2001 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations au Conseil d'Administration.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT S.A.
DEXIA-BIL S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 9 avril 2001.

I (01255/000/27)

Le Conseil d'Administration.

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.623.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 avril 2001 à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

I (01132/755/19)

Le Conseil d'Administration.

WITTSBURG HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.206.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 avril 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01148/029/20)

Le Conseil d'administration.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.585.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INDEPENDENT INVESTMENT FUND, SICAV will be held at the offices which will be held on April 19, 2001 at 11.00 o'clock for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended December 31, 2000.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended December 31, 2000.
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

The shareholders who would like to be present at the meeting are requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

I (01272/755/24)

The Board of Directors.

HERMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 avril 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01149/029/19)

Le Conseil d'administration.

PROGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.922.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01203/696/16)

Le Conseil d'Administration.

KERIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 38.996.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01204/696/17)

Le Conseil d'Administration.

CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de la nomination d'un ou de plusieurs Administrateurs-Délégués.

5. Divers.

I (01205/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BALZAC, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.240.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *19 avril 2001* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
5. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (01207/755/21)

Le Conseil d'Administration.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.133.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *3 mai 2001* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 mars 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01208/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SEPVAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 6.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social pour réduire de 16.929.120,- à 10.417.920,- par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation et ce sans annulation d'actions
2. Fixation d'une nouvelle valeur nominale 32,-. Le capital est désormais fixé à 10.417.920,-, représenté par 325.560 actions d'une valeur nominale de 32,-
3. Pouvoirs à accorder au Conseil d'Administration de procéder aux formalités relatives au remboursement
4. Modification subséquentes de l'article 5 des statuts afin de le mettre en conformité avec ce qui précède
5. Divers.

I (01214/795/18)

Le Conseil d'Administration.

HELICONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra le 19 avril 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1999 et 2000
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 19 avril 2001.
 5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination éventuelle de leurs remplaçants.
 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
 7. Divers
- I (01215/795/20) Le Conseil d'Administration.
-

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le 18 avril 2001 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée cinq jours francs avant le 18 avril 2001.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01299/584/25)

Le Conseil d'Administration.

SMARAGTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 52.228.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, le 19 avril 2001 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 1999;
3. Décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue;
5. Elections statutaires;
6. Annulation de la valeur nominale des actions;
7. Conversion du capital souscrit en euros, de sorte que le capital souscrit, actuellement d'un montant de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-

six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

9. Divers.

I (01331/029/23)

Le Conseil d'Administration.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 février 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00558/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALFIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.961.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 février 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00559/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ZENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.264.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2001 à 9.30 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion en Euro (loi du 10 décembre 1998)
autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en Euro tant le capital social que le capital autorisé
 - * au besoin de procéder à une (aux) augmentation(s) de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence d'adapter les statuts de la société
7. Divers.

II (01000/755/26)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (00582/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00587/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SUNDERLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.257.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2001 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination statutaire.
7. Conversion en Euro (loi du 10 décembre 1998)
autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en Euro tant le capital social que le capital autorisé
 - * au besoin de procéder à une (aux) augmentation(s) de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence d'adapter les statuts de la société
8. Divers.

II (01001/755/27)

Le Conseil d'Administration.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2001 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00617/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TANAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00618/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, SICAV,**Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 10. April 2001 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2000.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2000, Bericht über die satzungsgemässe Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 6. April 2001 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2001.

II (01011/000/29)

Der Verwaltungsrat.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.753.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00619/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KALMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00620/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHEMIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00621/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00659/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 9. April 2001 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2000
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
5. Verschiedenes.

II (00622/795/16)

Der Verwaltungsrat.

AGIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.820.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00660/795/17)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00661/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
 5. Divers
- II (00662/795/16) Le Conseil d'Administration.
-

HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.063.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00663/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00664/795/15)

Le Conseil d'Administration.

THE WORLD EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg 65.145.

Nous vous informons que la célébration publique de l'avènement au trône du Grand-Duc Henri du Luxembourg aura lieu le 6 avril 2001. Comme ce jour est considéré comme un jour de repos exceptionnel, l'Assemblée Générale Statutaire prévue le 6 avril 2001 sera reportée, comme le prévoient les statuts en son article 10, le premier jour ouvrable suivant, soit le 9 avril 2001.

Dès lors, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 avril 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Décharge aux Administrateurs;
- Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an;
- Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

II (01059/755/23)

Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2001* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00665/795/16)

Le Conseil d'Administration.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2001* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00666/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LICKINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2001* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00667/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2001* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00668/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SETAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00788/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BRUGAMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00789/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXAT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 9 avril 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliés.
La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.
La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.
La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»
2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède.
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDING», la société adoptant la dénomination de «LUXAT».
4. Divers.

II (01037/546/32)

Le Conseil d'Administration.

I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00790/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00791/795/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 9 avril 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (00866/029/20)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 60.215.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 9 avril 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (00867/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***WAYNE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 61.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 avril 2001 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00868/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***SIGNAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00869/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 avril 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes

5. Nominations statutaires

6. Divers

II (00870/029/)

Le Conseil d'Administration.

EASTERN AND FINANCIAL TRUST COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.958.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 avril 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00871/029/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.602.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 avril 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00872/029/19)

Le Conseil d'Administration.

IMMOSUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.746.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 avril 2001 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00873/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00874/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 avril 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00875/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PACIFIC INTERNATIONAL ASSETS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 73.039.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2001 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (00881/716/16)

Le Conseil d'Administration.

SERGEANT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00876/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 avril 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00877/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***VELINO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 9.986.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 9. April 2001 um 10.30 a.m. Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2000.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2000, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2000.
4. Statutorische Ernennung.
5. Verschiedenes.

II (00893/005/17)

*Der Verwaltungsrat.***WORLD MEDICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.170.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (00894/005/16)

Le Conseil d'Administration.

KARAM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.203.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 avril 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de BEF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00911/755/20)

Le Conseil d'Administration.

HABRI S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.644.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 avril 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00912/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SETAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.499.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00916/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2001 à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00913/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 avril 2001 à 14.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (00914/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***VALENGILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.225.

Les actionnaire sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

II (00915/795/17)

*Le Conseil d'Administration.***VIDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.861.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 avril 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de FRF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00976/755/20)

Le Conseil d'Administration.

TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00917/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TRANSODER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00918/795/15)

Le Conseil d'Administration.

REVU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.215.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00919/795/15)

Le Conseil d'Administration.

VAGOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 avril 2001 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00999/506/16)

Le Conseil d'Administration.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00920/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2001 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00988/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CARRUS FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.552.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01010/005/16)

Le Conseil d'Administration.

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.642.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2001 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01038/696/15)

Le Conseil d'Administration.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.382.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 avril 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01036/755/18)

Le Conseil d'Administration.

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2001 à 11.30 heures au siège social de la dite société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la société, comprenant notamment les modifications aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 19, 21, 23, 26, 28, 29, 30, 31 et 32 pour:

- introduire dans les différents compartiments des classes et catégories d'actions;
- préciser les règles relatives à la liquidation et à la fusion de compartiments.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts.

L'assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01055/755/21)

Le Conseil d'Administration.

DONAU INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg 60.460.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 avril 2001 à 16.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01083/755/20)

Le Conseil d'Administration.

MONAL S.A., Société Anonyme .

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg 44.958.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 avril 2001 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01082/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mardi 10 avril 2001 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Présentation du rapport du réviseur;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes, et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
4. Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01091/000/18)

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le mardi 10 avril 2001 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Présentation du rapport du réviseur;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes, et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
4. Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01092/000/18)
